

Le choix de la causalité et de la proximité

L'administration communale d'Oron est située à Palézieux, l'un des dix villages vaudois voisins qui ont fusionné en 2012. Cette année, une nouvelle fusion a conduit au report des élections. M. Christian Bays, municipal actuellement responsable de la gestion des déchets, ne s'y est pas représenté. Son mandat se terminera au 31 décembre 2021. Forum Déchets partage ici quelques retours d'expérience.

Après dix ans à l'exécutif de Palézieux, dont trois comme syndic, M. Bays a ensuite siégé au législatif d'Oron. Depuis 2016 et sa retraite comme doyen d'établissement, il a rejoint l'exécutif en tant que responsable du dicastère «Services industriels, éclairage public et déchets».

Respecter les zones d'apport

Les ordures ménagères (OM) sont soumises à la zone d'apport de la Satom, à Monthey (VS). Comme Oron se charge également de cette collecte pour quelques communes fribourgeoises, elle livre chaque année un tonnage équivalent à la production de déchets des habitants et des entreprises de ces communes à la Saidef, à Posieux (FR). Oron récupère aussi les déchets spéciaux pour un bassin versant plus large que sa seule commune. Après un incident avec une bouteille d'acide et en parallèle à la rénovation des deux principales déchetteries en 2016, elle a pris des dispositions pour améliorer les conditions de collecte: fosse de rétention, consignes pour les usagers, formation du personnel, matériel d'urgence, etc.

Expliquer l'autofinancement

Lors de la fusion de 2012, la commune a conservé le système au poids auquel était habitué la majorité de la population. Elle a fait le choix de la proximité en mettant à disposition 55 conteneurs pour la collecte des ordures ménagères, ce qui a conduit à des investissements conséquents. Mais avec un prix au kilo de 55 centimes, les coûts restent maîtrisés. Et les objectifs de



La population peut accéder aux 55 conteneurs d'ordures ménagères grâce à une carte chargée à l'avance en kiosque, par Twint ou Internet.



Le lion qui illustre la collecte dans les deux déchetteries, sises à Palézieux et à Oron-la-Ville, est un clin d'œil aux armoiries de la commune issue de la fusion de dix, bientôt onze villages.

baisse des quantités incinérées et de respect du principe de causalité sont atteints. Sur les 400 entreprises établies sur le territoire communal, seules celles qui produisent des quantités analogues à celles des ménages peuvent profiter des installations; les grandes quantités de déchets de production sont à éliminer dans des filières professionnelles. M. Bays doit souvent rappeler que payer des impôts ne donne pas de droit en matière de déchets. Leur gestion est un domaine soumis à l'autofinancement, donc au respect des trois principes que sont la causalité, l'équivalence et la couverture des coûts. Ainsi, l'agriculture paie aussi – au prix coûtant – le transport et l'élimination des dix tonnes de déchets plastiques qu'elle produit chaque mois.

Améliorer la collecte des biodéchets

Un regret de M. Bays est que la municipalité ne soit pas entrée en matière pour une collecte plus efficace des biodéchets, d'autant qu'elle aurait permis de diminuer chaque année non seulement des dizaines de tonnes inutilement incinérées, mais également le prix à la tonne incinérée selon les conditions offertes aux communes actionnaires de la Satom. En revanche, il ne regrette pas l'abandon des bennes de collecte des plastiques ménagers, décidé sur la base des coûts et du manque de trans-

parence des filières. Le législatif a d'ailleurs bien compris les enjeux globaux. Mais il suffit parfois d'une fausse information véhiculée par un média qui survole son sujet, et la polémique redémarre dans la population. La municipalité a aussi dû faire face à certaines incivilités lors de la fermeture d'une troisième déchetterie nécessitant des corrections de tri trop importantes.

Assurer la formation du personnel

M. Bays a toujours gardé le contact avec le personnel de son dicastère, en particulier dans les déchetteries pour lesquelles il présente ce personnel comme «la porte d'entrée de la commune». Il est donc important à ce titre de lui donner les clés pour répondre aux questions et résoudre les situations difficiles. Les formations sur la gestion de conflits ont d'ailleurs été d'une grande aide, surtout pour faire face à l'afflux lors du confinement. Si M. Bays devait donner un seul conseil à un-e récent-e élu-e, ce serait d'étudier la pesée d'intérêt de toute nouvelle idée et de s'assurer, même si elle paraît géniale, qu'elle soit défendable en cas de recours.

Propos recueillis par **Anne-Claude Imhoff**, leBird, auprès de **M. Christian Bays**, conseiller municipal, www.oron.ch